

**Question 57 : (traduit de l'anglais)**

Est-ce que cet appel d'offres suppose que les projets proposés seront raccordés au réseau de distribution ou est-il possible de proposer un projet raccordé au réseau de transport? Est-ce que la pondération d'un projet proposé est affectée par le fait qu'il est proposé d'être raccordé au réseau de distribution ou de transport?

**Réponse 57 :**

Comme indiqué à l'article 1.9.4 du document d'appel d'offres, la tension du raccordement, qui peut être à moyenne ou à haute tension, est déterminée par Hydro-Québec TransÉnergie après le dépôt des soumissions. Le choix de la solution de raccordement est basé sur des critères techniques et économiques qui visent à optimiser l'utilisation du réseau d'Hydro-Québec et à minimiser les coûts pour la clientèle d'Hydro-Québec.

Par conséquent, la pondération d'une offre est affectée par les coûts de transport. Rappelons que le soumissionnaire n'a pas à prendre en compte les coûts de transport dans l'établissement du prix de l'électricité qu'il offre, sauf pour la part de ces coûts qui excède les maximums applicables en vertu du tableau 1.9.4 à l'article 1.9 du document d'appel d'offres, puisque cette part est à la charge du soumissionnaire.

De plus, à l'article 3.9 du document d'appel d'offres, il est mentionné qu'un soumissionnaire peut soumettre une variante de son offre principale qui peut comporter des différences tel que le prix, notamment si le soumissionnaire désire le faire varier en fonction du niveau de tension auquel son projet pourrait être raccordé au réseau d'Hydro-Québec.